



2017-09-01-01

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 01 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le premier septembre à vingt et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 25 août, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

**Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, MORIET, GROULT, BOBIER, MMES MAURICE, COURTIN, DUCOS, NIBODEAU.**

**Etaient absents excusés : MME LACROIX – pouvoir à MME NIBODEAU  
M. BRANCHEREAU – pouvoir à M. PIPEREAU  
MME MILLON**

**Etaient absents : MME JOULIN et M. BRAUD**

**Secrétaire de séance : M. MORIET**

#### ADMINISTRATION GENERALE

**2017-09-01-01 Assainissement : Travaux de restructuration du réseau des eaux usées – Avenant au marché de travaux n°1**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014-06-09 acceptant l'offre de l'entreprise VERNAT pour la somme de 184 212.56 € HT pour les travaux de restructuration du réseau d'assainissement des eaux usées,

Considérant la nécessité de remplacer des regards et d'effectuer des terrassements complémentaires pour le franchissement de l'Échandon et la restitution, de son lit en état,

**DELIBERE et,**

**ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché de travaux de restructuration du réseau d'assainissement des eaux usées pour un montant de 3 764.56€ HT,

**PRECISE** que le montant du marché se trouve donc porté à 187 977.12 € HT

**PRECISE** que cette somme est inscrite au budget Assainissement.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9
- Exprimés : 9 + 2 pouvoirs
- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention / Nul : 0



Pour extrait conforme,  
Le Maire

PIPEREAU Bernard

Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de son envoi  
En sous-préfecture,  
Et de son affichage le 04/09/2017